Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 7

Artikel: La protection civile veille sur la sécurité du public

Autor: Mathey, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES COULISSES DU 44° RALLYE INTERNATIONAL DU VALAIS

La protection civile veille sur la sécurité du public

Tout a commencé par une conversation presque anodine en février 2003. Christian Dubuis et Philippe Rauch, deux patrons du Rallye, se demandaient comment renforcer la sécurité du public, question récurrente s'il en est, car, on le sait bien, le moindre accident touchant le public déclenche très vite des polémiques. Alerté par Christian Rey, tant David Schnyder que Michel Karlen ont décelé la possibilité de faire un exercice d'envergure à l'échelle 1:1. Peu de temps après, Jean-René Fournier donnait son accord à l'engagement de la protection civile.



Ouverture du cours par Michel Karlen.

Claude-Alain Roch: «Courtoisie et fermeté; voilà les maîtres mots des trois jours qui vous attendent.»



RENÉ MATHEY

Dès le départ, il était évident que la protection civile devait disposer d'un statut particulier. Etre intégré dans le dispositif certes, mais elle devait répondre d'un commandement opérationnel indépendant. Un homme de «liaison» (Christian Rey) assurait les relations entre la direction de course, la police cantonale et le chef de détachement.

Pendant plusieurs mois, un groupe de travail a mis au point un dossier extrêmement pointu, recensant les zones à risque et les réponses que l'on pouvait y apporter. Chaque zone a été repérée, photographiée, tracée sur plan avec indication des endroits interdits au public, autorisés aux photographes accrédités, etc. Sur les tracés des épreuves spéciales, même travail, avec un soin tout particulier pour le haubanage des endroits dangereux et de ceux nécessitant la pose de vaubans. Tous les départs (soit 200 à 300 mètres entre le contrôle horaire et le départ) et arrivées (même distance pour la zone dite de décélération) ont été munis de barrages lourds et d'un personnel de contrôle plus ou moins important. Précisons encore que tout ce travail s'est fait en étroite collaboration avec la police cantonale.

Avant le départ de chaque épreuve spéciale, une voiture de sécurité (une parmi les 18 officiant à différents moments et pour différentes raisons) où avait pris place Christian Rey permettait une éventuelle correction du dispositif. Une seconde voiture, celle partant 12 minutes avant le premier coureur, filmait le parcours pour s'assurer, une fois de plus, que la sécurité était garantie.

Pour la police cantonale, l'impressionnant dispositif prévu par la protection civile et



La police cantonale entraîne les hommes.



Régulation du trafic du côté de Sembrancher.



Le premier barrage se met en place.



Exemple d'un dispositif PCi à un contrôle horaire.



Le drapeau jaune tendu signale une zone de décélération libre d'obstacles.



Un public omniprésent et enthousiaste.

le sérieux de la préparation l'ont dispensée d'être réellement présente si ce n'est pour se concentrer sur les contrôles radar. Dans le cadre de ses actions, la PCi agissait par délégation de la police cantonale (sans le droit de verbaliser bien sûr) avec la possibilité de dénoncer d'éventuels contrevenants aux injonctions des hommes de la protection civile. Il faut souligner que les seuls vrais dangers que l'on a rencontrés en sillonnant les secteurs de liaison étaient constitués de véhicules privés, souvent «pilotés» par de jeunes accros du volant soucieux de démontrer leur virtuosité sur routes ouvertes.

Environ deux cents hommes ont été mis sur pied pour cette opération. Une partie a été mise à disposition par l'OPC de Martigny et l'autre a été tirée du détachement catastrophe du Valais central. Tous ces hommes

ont été placés sous le commandement de Claude-Alain Roch. Cet exercice a généré 1200 jours de service, avec pour cadre un horaire démentiel (pour certains, une présence quasi permanente de 6 h 30 à 20 h) et des conditions climatiques à la hauteur de la réputation du RIV. Le vrai défi pour la protection civile était de s'intégrer dans un dispositif «civil», de remplir les missions sans déranger les centaines de bénévoles (commissaires, chefs de postes, etc.) et de faire respecter les consignes de sécurité. Il faut dire que le monde du rallye est un monde de passionnés, presque un cercle d'initiés. Pourtant, sur le terrain, le sérieux, la disponibilité des hommes de la PCi ont forcé l'admiration de tous. Venu en visite du côté de la caserne de Sion, Jean-René Fournier a pu jauger le dispositif mis en place. Il n'a pas caché non plus sa satisfaction.

A tel point qu'il a d'ailleurs spontanément proposé de renouveler l'opération.

Qu'est-ce que le RIV?

Le Rallye International du Valais est le plus important rallye automobile organisé sur territoire suisse. Actuellement, le RIV est une manche officielle du Championnat d'Europe et l'ambition des organisateurs est d'accéder au niveau du Championnat du monde.

Faisons une brève incursion dans l'histoire. C'est en septembre 1960, dans le cadre d'une manifestation régionale de Martigny, le 1^{er} Comptoir de Martigny, que l'actuel Rallye International du Valais a été organisé pour la première fois. Son fondateur, Philippe Simonetta, marchand de vin et passionné de rallye automobile (il a participé à l'époque au déjà fameux Rallye de Monte-Carlo) voulait faire



Le PC course expliqué par Philippe Rauch: en cas d'incident, des moniteurs permettent de visualiser une zone (toutes les épreuves spéciales sont filmées dans leur totalité avant la course).



Christian Rey (à g.) en compagnie de Philippe Simonetta, fondateur du Rallye du Vin qui deviendra le RIV dès 1985.

découvrir aux pilotes automobiles une facette différente de leur sport. La géographie de la région était un terrain de prédilection pour l'organisation d'un rallye. Aidé par d'autres marchands de vin valaisans, pour des raisons budgétaires, la manifestation s'appelait alors le «Rallye du Vin». La manifestation prenait de l'ampleur tout en maintenant son appella-

tion et ses principes d'organisation: la découverte de la région, de son vignoble et de ses vins. Un concours œnologique finissait et clôturait les épreuves sportives. Dès 1985, le rallye prenait son appellation d'aujourd'hui.

C'est maintenant une organisation parfaitement rodée, professionnelle même. Plus de six cents personnes (sans la protection civile) sont indispensables au déroulement des trois jours de course. C'est une forme de grande famille, parfois un peu guindée, qui entretien un solide réseau de bénévoles sans qui le RIV n'existerait pas. Un monde fascinant, bruyant sur les routes, feutré et efficace dans le centre névralgique de la direction de

INTERNATIONAL

TOUT PEUT ÊTRE UTILE ET SERA BIENVENU!

Aider les pays les plus démunis

PG. Cantons et communes qui disposez d'équipements excédentaires de protection civile et de sapeurs-pompiers, prenez contact avec l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) qui se chargera de vous mettre en relation avec des Etats bénéficiaires potentiels. Aider les pays les plus démunis à se préparer à faire face aux catastrophes: c'est facile avec l'OIPC!



exige un dossier complet et précis des Etats bénéficiaires et s'assure des réels besoins en matériel, engins et équipements de protection civile et sapeurs-pompiers

s'assure que le matériel donné soit destiné à un usage purement humanitaire et qu'il ne peut être en aucun cas revendu

- établit un contrat de donation entre le donateur et le bénéficiaire
- au besoin, prend en charge l'instruction technique du personnel de l'Etat bénéficiaire.

Le donateur

- n'est soumis à aucun engagement
- peut, selon sa volonté, devenir le parrain de la ville ou du pays bénéficiaire
- peut en tout temps s'assurer sur place du bon usage et de l'entretien du matériel donné, ou mandater un représentant de l'OIPC.

Le bénéficiaire

- s'engage à n'utiliser le matériel recu que pour la protection des personnes et des biens
- en prenant possession du matériel, en accepte les avantages et les risques
- se charge des frais de transport et de douane.

Exemples pratiques de coopération

Don de matériel de la Principauté de Monaco à la Mauritanie

Au cours du premier semestre 2002, le colonel Sogho, directeur de la protection civile de la Mauritanie, a reçu un don de véhicules et d'équipements d'intervention et de secours fait par la Principauté de Monaco. Les autorités monégasques lui ont remis une échelle mécanique de 30 mètres, des matériels de ventilation et de désincarcération, un lot d'extinction, deux motopompes, un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés, 84 lits et mobilier de chambre de l'hôpital ainsi que des matériels médicaux et un appareil de radiologie.

Ce don fait suite à ceux consentis à ce pays en 1997 et 2001, sur demande de l'OIPC, et s'inscrit dans les actions d'assistance technique et de coopération menées par la Principauté de Monaco.

Partenariat ville de Genève – Burkina Faso

Sous les auspices de l'OIPC, la ville de Genève, représentée par son maire, André Hediger, a fait don de matériel de protection civile au Burkina Faso. Deux containers contenant du matériel d'une valeur totale de 300 000 francs suisses fourni par le Service d'Assistance et de Protection de la Population (SAPP) ont été convoyés par un expert de l'OIPC auprès de la Direction générale de la protection civile du Burkina Faso à Ouagadougou au mois de novembre 2002.

Deux instructeurs du SAPP ont été chargés d'assurer la formation de leurs homologues burkinabés concernant ce matériel.

Tout peut être utile

De la cartouche de pansement individuelle, en passant par la pèlerine, le casque, la salopette, l'échelle, le brancard, la motopompe, le compresseur, etc. – tout sera bienvenu!

Pour plus de renseignements

Organisation Internationale de Protection Civile Jean-Charles Dédo, expert 10-12, chemin de Surville 1213 Petit-Lancy GE Tél. 022 879 69 69 Fax 022 879 69 79 E-mail icdo@icdo.org www.icdo.org

'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC), dont le siège est à Genève, invite les cantons et les communes de la Suisse qui disposeraient de matériel excédentaire de développer des partenariats avec des pays membres de l'OIPC auxquels ce matériel pourrait être utile.

L'Algérie et le Burkina Faso ont déjà profité de la générosité de la ville de Genève et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports; par ailleurs, deux projets d'assistance en matériel de protection civile sont actuellement en cours pour le Mali et le Niger.

Les principes du parrainage

- est à la disposition des donateurs (cantons et communes) pour toutes les démarches, lors d'une éventuelle donation
- joue le rôle de facilitateur entre le donateur et le bénéficiaire